



- Programme de mobilité pour études Erasmus -

--- Attention ! Mobilité pour études Erasmus possible à partir de la L2 ---
--- Durée de la période d'études : 1 semestre ou 1 année ---

N.B: les informations relatives à ce programme sont diffusées auprès des étudiants lors de la réunion d'information sur la mobilité à l'international qui se tient généralement chaque année en octobre ou novembre à l'UDC.

Le programme Erasmus est destiné aux étudiants souhaitant partir dans une université européenne avec laquelle l'Université de Corse a conclu un partenariat Erasmus.

■ Principe du programme et démarches à effectuer :

⚠ Avant son départ l'étudiant est soumis à la préinscription (selon le diplôme) et à l'inscription administrative à l'UDC.

Cette inscription est obligatoire avant le départ car sans l'avoir effectuée l'étudiant ne dispose d'aucun statut legal et ne peut pas percevoir le 1^{er} versement de sa bourse de mobilité!

- Il ne paie pas les frais d'inscription dans l'Université étrangère car c'est un échange Erasmus.
- L'étudiant suit les cours et passe les examens dans l'Université d'accueil.

A la fin de son séjour d'études, le coordinateur Erasmus convertit les notes de l'étudiant qui obtient un diplôme de l'UDC (sous réserve de réussite aux examens pendant le séjour Erasmus).

- L'étudiant doit se rendre au BRI pour se procurer davantage d'informations sur les modalités du programme Erasmus et sur les universités avec lesquelles sa filière à l'UDC a un partenariat (liste disponible au BRI).

Le BRI donne le dossier de candidature à l'étudiant et lui communique les dates butoirs pour la remise de ce dossier.

- Sur le dossier de candidature l'étudiant peut formuler jusqu'à 3 vœux en fonction des partenariats existants entre sa filière à l'UDC et les universités partenaires Erasmus.

- L'étudiant doit se mettre en contact avec le Coordinateur Erasmus de sa filière afin de parler de son projet de mobilité et de sa faisabilité.

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr
Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tél : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr
Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



- L'étudiant doit établir **une proposition de plan d'études pour chaque vœu d'université, pour se faire il doit aller sur le site des universités choisies et établir sur une feuille la liste des cours qu'il souhaite suivre dans chaque établissement (30 crédits ECTS par semestre).**

✓ **Etude par le Coordinateur Erasmus de la validité des plans d'études**

2 solutions possibles :

- Le Coordinateur Erasmus approuve le(s) plan(s) d'études : il le(s) signe et le(s) remet au BRI
- Le Coordinateur Erasmus n'approuve pas le(s) plan(s) d'études : l'étudiant doit le(s) modifier en accord avec son Coordinateur Erasmus.

- Un fois le dossier de candidature Erasmus complété, l'étudiant le remet au BRI avec les plans d'études.

✓ **Dates de remise des dossiers Erasmus :**

Pour un départ au S1 ou à l'année : avant le 15/03 pour les universités anglo-saxonnes, et avant le 30/03 pour les autres universités.

Pour un départ au S2, les demandes tardives pourront être traitées jusqu'au 30/09 de l'année en cours, sous réserve de disponibilité des places. Nous vous invitons donc à déposer votre candidature le plus tôt possible afin que le nombre de places ne soit pas déjà attribué.

■ **Etude des demandes Erasmus :**

- A la suite des dates limite de dépôt des dossiers le BRI contacte le Coordinateur Erasmus qui doit effectuer la sélection.

- L'étudiant reçoit alors un mail que la réponse soit positive ou négative.

Si la demande de l'étudiant est validée, le BRI contacte l'Université d'accueil en lui transmettant la liste et les contacts des étudiants sélectionnés.

- L'Université d'accueil contacte soit directement les étudiants en leur envoyant les documents et informations nécessaires au séjour d'études (calendrier de l'université d'accueil, informations sur le logement, guide des étudiants internationaux...), soit le BRI qui contacte à son tour les étudiants.

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr
Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tél : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr
Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



■ **Financement du séjour d'études :**

Nb : chaque étudiant s'engage à rembourser totalement ou partiellement les allocations perçues s'il renonce à son séjour d'études ou l'interrompt sauf en cas de force majeure, s'il ne satisfait pas à son programme d'études, s'il ne remet pas les justificatifs demandés et ne respecte pas la date limite de remise de ces documents.

Il existe plusieurs possibilités de bourses pour la mobilité dans le cadre d'un séjour d'études Erasmus :

✓ **La bourse Erasmus :**

- **Le versement de cette bourse est automatique** à partir du moment où l'étudiant est accepté dans le cadre du programme de mobilité Erasmus pour études.

Aucun dossier supplémentaire n'est à retirer.

- En 2012-13, le montant mensuel de cette bourse s'élève à **160€/mois**

- **Modalités de paiement:**

Montant total de la bourse Erasmus versé en 2 fois : 80% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil* ; 20% versés à son retour de mobilité*.

(*sous réserve de réception des pièces justificatives)

⚠ Les pièces justificatives doivent être remises au BRI au plus tard avant les vacances de la Noël de l'année civile en cours sans quoi le dernier versement ne sera pas perçu par l'étudiant.

N.B : la bourse Erasmus est cumulable avec la bourse sur critères sociaux du CROUS et la bourse de mobilité de la CTC.

✓ **La bourse de mobilité CTC ou MESR :**

- **Les dossiers sont à retirer au BRI dès que l'étudiant a reçu le mail de validation de sa demande Erasmus.**

Bourse de mobilité de la CTC (si non boursier sur Critères sociaux du CROUS) **ou** du MESR (si boursier sur critères sociaux du CROUS) : **400 € /mois, et un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour.**

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr
Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tél. : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr
Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani – 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



- Les modalités de paiement:

- **CTC** : un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil*; 25% versés à son retour de mobilité*.

- **MESR** : un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil*; 25% versés à son retour de mobilité*.

(*sous réserve de réception des pièces justificatives)

⚠ Les pièces justificatives doivent être remises au BRI au plus tard avant les vacances de la Noël de l'année civile en cours sans quoi le dernier versement ne sera pas perçu par l'étudiant.

NB: la bourse de mobilité est cumulable avec la bourse sur critères sociaux du CROUS.

Le financement accordé à chaque étudiant pour les séjours d'études à l'International est d'une durée maximale de 12 mois pour la CTC tout au long du parcours universitaire et de 9 mois pour le MESR tout au long du parcours universitaire.

Départ au 1^{er} Sem ou l'année : dossier de bourse de mobilité à rendre complet au BRI avant le 1^{er} mai.

Départ au 2nd Sem : dossier de bourse de mobilité à rendre complet au BRI avant le 15 septembre.

Le dossier de demande de bourse de mobilité doit être remis au BRI avant le début du stage ou du séjour d'études.

Le cas échéant la demande ne sera pas recevable et ne sera pas traitée.

⚠ Il appartient donc à l'étudiant de s'informer sur le calendrier des commissions « Bourses de mobilité » qui ont lieu avant chaque CEVU (généralement en septembre, novembre, janvier, avril et mai-juin), afin d'anticiper le dépôt de son dossier de bourse avant le début du stage ou du séjour d'études.

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tél : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr

Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani – 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France